



Compteur d'eau coupé / frais à ma charge

Par **Lolo97422**, le **29/06/2016** à **04:53**

Bonjour à tous.

Alors je viens de quitter un logement pour lequel j'ai fait une résiliation du contrat d'eau. Je ne sais pas s'ils m'ont bien compris car ils sont venus couper le compteur d'eau. Maintenant mon ancien propriétaire me demande de remettre en place ce compteur à ma charge et me dit que chaque jour de loyer perdu reste à ma charge également. Est-ce qu'il a raison de faire ça? J'espère que j'ai été clair

Par **janus2fr**, le **29/06/2016** à **06:54**

Bonjour,

Les frais de réouverture du compteur sont à la charge du locataire suivant, pas à la votre.

Par **youris**, le **29/06/2016** à **10:49**

bonjour,

si vous étiez titulaire du contrat de fourniture d'eau, il vous appartenait d'en demander la résiliation au service des eaux.

mais très souvent, pour l'eau le contrat est au nom du propriétaire.

salutations

Par **Lolo97422**, le **29/06/2016** à **11:18**

Merci pour vos réponses. Donc s'il prélève des frais sur le dépôt de garantie c'est en mon bon droit de contester ?

Par **janus2fr**, le **29/06/2016** à **11:57**

Oui, bien sur.